

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle des fêtes municipale,

Date de la convocation : 17 mars 2021

Étaient présents : LE GRAET Karine, DELHOMEZ Sylvie, COLLET Philippe, EON Catherine, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, LE PIVER Alan, PERON Samuel, LE GONIDEC Jérémy, BOBO Jeanne, LE GONIDEC Julie

Procuration: CARRIER Jean à LE GRAET Karine

Absents : GRANAL Delphine, HUCHET Jean-Paul, LE COZLEER Magalie,

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12

Secrétaire de séance : COLLET Philippe

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de financement au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération pour les projets de réfection de l'ancienne école des garçons

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ce point.

2021-03-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2020,

Le procès-verbal de la séance du 05 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2021-03-02- SALLE ANIMATION : CHOIX DE L'ARCHITECTE ,

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'ancienne d'école des garçons.

Suite au conseil municipal du 18 décembre 2020, les membres ont décidé de valider ce projet et de solliciter une subvention au titre d'un 2ème plan de relance.

3 architectes ont présentés un projet pour la réfection de cette infrastructure.

	<i>MONTANT Honoraire</i>
Simon GUIENNE	21 923,00 €
Jean-Pierre LE TRAON	17 773,50 €
HERRY	25 415,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'établir un contrat de maîtrise d'œuvre sous forme de marchés sans formalités préalables en application du Code des Marchés Publics,
- de la confier à Jean-Pierre LE TRAON pour un montant de 17 773,50 € H.T., forfait de rémunération provisoire.
- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

2021-03-036 DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION - POUR LE PROJET DE REFECTION DE L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS

Présentation résumée du projet : Réfection de l'ancienne école des garçons

La réfection du bâtiment de l'ancienne école des garçons, est un projet important pour divers aspects. Dans un premier temps, il permettra de donner de la valeur au bien qui est peu utilisé car peu isolé et par conséquent se délabre au sein du bourg. La restauration du parc immobilier de la commune est importante pour la vie des petits bourgs comme Yvias. Le bâtiment a été construit dans les années 20 avec des matériaux qui ne sont plus adaptés à notre environnement, il est incontestable qu'un gaspillage énergétique émane de ce bâtiment.

La réfection de ce bâtiment sera achevée au 31 décembre 2021.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		Détails des principaux postes de recettes		
Démolition	14 550.00	Subventions		
Gros œuvre	36 750.00	Etat	49 825.00	25%
Couverture	3 400.00	Région		
Menuiseries extérieures	44 000.00	Département		
Menuiseries intérieures	18 000.00	Guingamp Paimpol Agglomération	14 659.00	7%
Cloison doublage isolation	33 000.00	Fonds européens		
Peinture	9 550.00			
Revêtement de sol	14 550.00	Autres (précisez)		
Plomberie ventilation	7000.00	Commune	134 816.00	68%
Electricité-Chauffage	18500.00			
Total des dépenses	199 300.00 €	Total des recettes	199 300.00 €	100 %

Vu le pacte financier et fiscal de Guingamp Paimpol Agglomération instaurant un dispositif de fonds de concours communautaire approuvé par délibération du conseil municipal du 29 novembre 2019

Vu le règlement général de fonds de concours approuvé par délibération du conseil municipal du 29 novembre 2019

Après avoir entendu la présentation de la réfection de l'ancienne école des garçons,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident de :

- Valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- Demander à bénéficier des aides au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération en plus du 2^{ème} plan de relance délivré par l'Etat.

- Autoriser Mme le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités.

2021-03-04- INFORMATIONS DIVERSES

Néant

La séance est close à 20h10